

La démographie entre en scène

ON enregistre depuis quelques années, une prise de conscience du rôle considérable du facteur démographique dans les sciences humaines et du fait « population » dans la conduite des sociétés. Le développement récent des activités démographiques et des organismes spécifiques (1) s'articule essentiellement autour de la planification familiale, il a été suscité par le phénomène de croissance intense de la population dans les pays en voie de développement depuis deux décennies, car c'est presque toujours le besoin qui provoque l'attention et l'invention.

Les budgets des organisations nationales et internationales spécialisées dans les problèmes de population et gros bailleurs de fonds nous apportent une première illustration de cet essor récent (1).

En dollars	1962	1965	1968
S.I.D.A. (1)	250 000		8 000 00
A.I.D. (2)		2 300 000	35 000 000
Fondation Rockefeller		3 235 000	5 000 000
Fondation Ford..	2 948 000		11 000 000
Population Coun- cil	937 000		4 023 000
I.P.P.F. (3).....	325 000		4 500 000

(1) Office suédois pour le développement international; cet organisme comme les fondations Ford et Rockefeller et l'A.I.D. subventionne la recherche, l'enseignement et la formation démographiques, ainsi que les programmes de planification familiale.

(2) Agence des États-Unis pour le développement international.

(3) Fédération internationale pour le planning familial.

La contribution financière de l'O.N.U., de l'ordre de 2 millions de \$ en 1968, est modeste mais

(1) Toutes les indications relatives aux activités des organisations internationales en matière démographique, retenues dans cet éditorial ont été tirées d'un article de Mlle Elisabeth GARLOT, de l'I.N.E.D. *Population* n° 4 1969.

l'élan donné par cette Organisation a toute action en faveur des problèmes de population, la création d'organismes, de commissions, de centres d'activités spécialisés, en particulier depuis 1965, illustrent également cette priorité nouvelle accordée aux facteurs démographiques, mais essentiellement dans les pays en voie de développement.

Ce mouvement s'est manifesté à tous les niveaux de l'O.N.U. : au plan régional et parmi ce qu'on appelle les institutions spécialisées comme l'O.I.T. (1), la F.A.O. (2), l'O.M.S. (3), ou dans les « organes subsidiaires », tel le P.N.U.D. (4). Ce mouvement s'est également affirmé dans les instances du siège central.

Au plan régional, l'accent mis sur les problèmes de population est d'autant plus important que le problème posé par les fécondités élevées est plus aigu. Aussi est-ce en Asie et en Amérique du Sud, que les initiatives furent précoces.

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E.C.A.F.E.) a été particulièrement active dans ce domaine de l'étude des problèmes de population : elle a organisé des réunions parmi lesquelles la Conférence asiatique de la population tenue à New Delhi en 1963, elle a suscité des cycles d'études et créé récemment en son sein, une division de la population très étoffée.

La Commission économique pour l'Amérique latine (C.E.P.A.L.) possède une section démographique et travaille, en outre, avec l'actif Centre latino-américain de démographie (C.E.L.A.D.E.) créé à Santiago de Chili, en 1957.

(1) Organisation internationale du travail.

(2) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

(3) Organisation mondiale de la santé.

(4) Programme des Nations Unies pour le développement.

La Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.) a plus tardivement abordé ces problèmes : en 1964, elle créait un département de la statistique et de la démographie et décidait au cours de sa session de 1969 de lancer un programme démographique pour l'Afrique.

Outre cette régionalisation due aux initiatives des Commissions économiques décentralisées de l'O.N.U., cette organisation a entrepris deux actions : la création de quatre centres régionaux d'enseignement et de recherches démographiques à Santiago de Chili, Bombay, Le Caire et San José au Costa-Rica; la mise en place de conseillers régionaux depuis 1962 et, tout récemment, de fonctionnaires dont la tâche est de faciliter la mise au point, par les pays en voie de développement qui le désirent, de programme de recherche et d'action en matière démographique et de planification familiale.

Au niveau des institutions spécialisées des Nations Unies la préoccupation démographique se manifeste vigoureusement depuis 1965 : l'O.M.S. a prié son directeur lors de la session de 1965 de poursuivre et de développer les études sur les aspects médicaux du traitement de la stérilité et des méthodes de régulation de la fécondité.

Le Fonds international de secours à l'enfance (F.I.S.E.) a décidé en 1967 d'ajouter la planification familiale aux domaines de son assistance technique.

La même année, l'O.I.T. demandait à son directeur général d'étudier les possibilités d'une collaboration de cette organisation aux programmes des Nations Unies en matière de population.

Enfin, plus récemment, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.) a décidé de consacrer une part de son aide aux problèmes de la régulation des naissances dans les pays à forte croissance.

Les organes centraux de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas en reste avec ces Commissions régionales et ces institutions spécialisées. Au Secrétariat des Nations Unies, le service de la population qui existait au sein du département des affaires sociales a été transformé en 1966 en une division dont les effectifs ont été accrus. Le nombre des pays membres de la Commission de la population a été porté de douze, à l'origine, à vingt-sept en 1967. Cette Commission a demandé au Conseil Économique et Social, dont elle prépare le travail pour les problèmes de population, d'organiser un Congrès mondial de la population en 1954 à Rome et un autre à Belgrade en 1965. La Commission de la condition de la femme a mis à son ordre du jour le droit pour les femmes de planifier leur famille et la Commission des droits de l'homme s'est également saisie du problème de l'accroissement démographique du Tiers-Monde. L'Assemblée générale, à l'occasion de la discussion des travaux de son Conseil Économique et

Social, avait déjà été amenée à aborder les rapports de la Commission de la population, mais elle le faisait avec beaucoup de prudence, étant donné les désaccords entre ses membres sur le sujet. Encore en 1962, lors d'un débat au fond, tous les sujets controversés, c'est-à-dire les plus importants, étaient soigneusement éludés dans la résolution adoptée. Or, en 1965 et 1966, le Conseil Économique et Social et l'Assemblée générale adoptaient un rapport de leur Commission de la population dans lequel on proposait notamment d'accorder aux pays qui le demanderaient toute l'assistance technique possible en matière démographique y compris pour un programme d'action.

En 1966 le Secrétaire général présentait une déclaration signée par douze chefs d'État (et qui le fut par trente à la fin de 1967) dans laquelle était évoquée « l'expansion anarchique de la population comme une menace urgente pour l'avenir du monde ». « Cet essor démographique très rapide, disait-on, compromet dangereusement le succès des efforts déployés pour améliorer les niveaux de vie... et même dans certains pays pour assurer à tous une alimentation suffisante. » Le Secrétaire général U Thant encouragé par ce courant créait en 1967 un Fonds spécial des Nations Unies pour les activités en matière de population destiné à aider financièrement les programmes démographiques des institutions spécialisées.

L'observateur de ce subit accroissement « démographique » se posera deux questions : pourquoi l'année 1965 marque-t-elle un tel tournant? pourquoi l'Europe semble-t-elle rester un peu en dehors de ces préoccupations?

La croissance très rapide des populations du Tiers-Monde avait pourtant été observée bien avant 1965 puisque dès 1960 l'O.N.U. pouvait établir des projections démographiques qui aboutissaient à 6 à 7 milliards d'habitants pour la planète, en l'an 2000, selon les diverses hypothèses plausibles.

Le fait nouveau a été, outre l'apparition de nouvelles techniques contraceptives (pilule, stérilet) permettant une action plus efficace, le ralliement de nombreux pays en voie de développement, membres de l'O.N.U., aux politiques de régulation des naissances.

De plus, ce changement n'avait pu intervenir auparavant; sans doute à la fois pour des motifs de tactique politique (ne pas heurter de front les pays en voie de développement, membres de l'O.N.U. en nombre grandissant) et pour des raisons de fond, les Soviétiques, à partir de 1965, ont assoupli une position précédemment hostile si bien qu'il devenait aisé pour l'O.N.U. d'entamer une politique plus active en matière démographique.

Quant à la position plus réservée sur ce sujet des organismes européens, qu'il s'agisse de la Commission économique de Genève, de

l'O.C.D.E. ou du marché commun, elle s'explique par le fait que c'est la croissance démesurée, depuis vingt ans, des populations des autres continents (avec des taux de croissance annuelle de 2,5 et 3,5 %) qui a motivé toutes ces entreprises; les autorités publiques gouvernementales ou inter-gouvernementales en Europe où les taux sont inférieurs à 1 % par an (sauf en Espagne et au Portugal) n'ont pas ressenti le besoin de mettre autant l'accent sur l'étude de la relation entre croissance humaine et développement économique.

Et pourtant! Non seulement les rythmes de croissance humaine optimale en pays industriels ne sont pas encore bien connus (on ne peut que constater les appels considérables de main-d'œuvre étrangère pour entretenir l'expansion en France, en Suisse, en Allemagne, en Suède, notamment) mais il est certain que la densité et la localisation des populations jouent un rôle dans le niveau de la productivité générale de l'économie. Pour adapter au mieux le phénomène de l'urbanisation, caractéristique actuelle

des pays développés, il serait utile d'étudier et de connaître les structures optimales de distribution géographique des populations, les seuils de densité en deçà et au-delà desquels, compte tenu du niveau économique atteint, la rentabilité régresse.

D'autre part, la baisse de fécondité amorcée par les pays industriels européens depuis cinq ans et depuis dix ans en U.R.S.S. et aux États-Unis, si elle devait se poursuivre, aurait sur la population des conséquences considérables qu'il conviendrait d'étudier soigneusement; le cas de la France étant spécifique d'ailleurs dans le milieu européen du fait de ses densités plus faibles. Certes, le problème le plus urgent est celui de la croissance trop rapide des populations des pays du Tiers-Monde où vivent deux milliards et demi d'habitants, mais, dans les pays développés, les peuples, les gouvernements et les institutions internationales ne doivent pas, pour d'autres raisons, se désintéresser de la relation population-économie.

Pierre LONGONE

QUELQUES CHIFFRES

La population active.

Le pourcentage de la population active dans la population totale constitue un indice économique intéressant. Ce rapport dépend de très nombreux facteurs, au premier chef de la structure d'âges de la population, mais le taux d'activité féminine aura également une influence importante sur le taux d'activité générale; en effet, s'il est élevé, il accroîtra le taux d'activité d'ensemble.

Le tableau ci-dessous est extrait de *L'Observateur de l'O.C.D.E.*, auquel nous avons ajouté les données relatives à l'U.R.S.S., ainsi que le rapport entre actifs ayant un emploi et personnes âgées de 20 à 64 ans et les revenus par tête calculés par les Nations Unies.

Ce tableau suggère quelques remarques : la plus faible proportion d'emplois industriels français comparée aux données allemandes, anglaises et même italiennes; les taux d'emploi général et féminin soviétiques élevés dus notamment à la composition par âge et par sexe très particulière de la pyramide démographique de ce pays; le taux d'emploi féminin faible en Italie, conséquence d'une pléthore traditionnelle de main-d'œuvre; le pourcentage très élevé, en Russie,

des actifs par rapport aux gens en âge de travailler (20 à 64 ans) qui résulte à la fois du taux d'activité générale élevé et du taux d'activité féminine exceptionnel (la Grande-Bretagne se distingue également par un rapport d'emplois plus élevé que sur le continent); la part encore importante de la population active agricole française comparée aux structures des grands pays industriels. Vu les productivités relatives des productions

agricoles et industrielles, on comprend difficilement comment la France peut avoir un revenu par tête supérieur à ceux de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne avec les structures de production qu'elle a, à moins qu'une part de son revenu soit plus nominale que réelle et ne provienne de l'inflation, insidieuse consommatrice de capital.

J.M.

Populations actives comparées en 1967.

	Royaume-Uni	Italie	République fédérale allemande	France (1)	États-Unis	U.R.S.S. (2)
Nombre d'actifs pour 100 habitants	45,3	36,15	43,1	39,3	37,35	51
— Part de l'agriculture et de la pêche	3,1	24,1	10,6	16,6	5,2	31
— Part de l'industrie	47,2	41,1	48	40,6	33,7	36
— Part des autres activités (tertiaire)	49,7	34,8	41,4	42,8	61,1	33
— Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100
— Pourcentage des femmes dans la population active (3)	35,7	27,1	36,8	34,6	35,6	50
— Rapport des actifs aux personnes de 20 à 64 ans révolus	77,3 %	62,7 %	74 %	73 %	72,6 %	95 %
Revenu par tête (en dollars)	1 560	1 020	1 512	1 738	3 303	

(1) D'après le sondage au 1/20 sur le recensement de 1968, les pourcentages sont désormais les suivants : population active = 41,7 dont 15,66 dans l'agriculture, 39,51 dans l'industrie et 44,82 dans le tertiaire, la population active totale comporterait 34,85 % de femmes.

(2) Ces données concernent 1965 et proviennent d'une étude gouvernementale américaine.

(3) En 1966.

ÉCONOMIE ET DÉMOGRAPHIE

Densité et revenus des ménages.

L'I.N.S.E.E. a publié une étude (1) sur la régionalisation des comptes des ménages pour 1967, telle qu'elle se déduit de la comptabilité nationale. Les 21 régions françaises ayant des densités très variables : de 800 habitants au km² pour la Région parisienne à 43,2 pour le Limousin, on pourrait se demander s'il existait à ce niveau régional, une corrélation entre les ressources des ménages par personne et la densité d'occupation du sol. L'examen du tableau montre qu'une semblable corrélation est peu marquée au niveau régional. Si l'on met à part la

Région parisienne, à tous égards exceptionnelle, on voit que les revenus par personne sont plus élevés dans cinq régions dont trois ont effectivement une densité supérieure à 100 habitants au km² (Rhône-Alpes, Alsace et Haute-Normandie), mais deux ont une densité plus faible (Provence-Côte d'Azur et Champagne, cette dernière n'ayant même que 50 habitants au km²). En revanche, le Nord et la Lorraine malgré des densités élevées sont dans les tranches de revenus faibles. Une étude par département présenterait peut-être des relations plus conformes à ce qu'attend l'économiste quant aux effets multiplicateurs de la densité.

(1) Nicole BOREL, chargée de mission à la direction régionale de Clermont-Ferrand de l'I.N.S.E.E. - *Études et conjonctures*, 4 avril 1969

Régions	Population au 1 ^{er} janvier 1968 en millions d'habitants	Densité au km ²	Ressources des ménages par personne (en Francs)
Région parisienne.....	9 617,0	800	12 173,7
Nord.....	3 870,6	312,7	7 458,8
Alsace.....	1 408,8	169,5	7 980,1
Haute-Normandie.....	1 493,3	121,8	8 146,0
Rhône-Alpes.....	4 462,9	102,1	8 204,1
Lorraine.....	2 369,6	100,6	7 349,0
Bretagne.....	2 422,3	89,1	7 461,7
Provence-Côte d'Azur....	3 453,9	86,1	8 186,6
Picardie.....	1 569,0	80,8	7 563,4
Pays de la Loire.....	2 566,8	79,9	7 358,4
Basse-Normandie.....	1 235,1	70,2	7 678,6
Languedoc.....	1 704,3	62,1	7 487,2
Franche-Comté.....	1 004,9	62,1	7 906,6
Aquitaine.....	2 436,3	59,1	7 458,2
Poitou-Charentes.....	1 489,6	57,75	7 262,7
Auvergne.....	1 313,5	50,5	7 332,7
Centre.....	1 955,3	50,05	7 742,3
Champagne.....	1 275,4	49,8	8 075,9
Midi-Pyrénées.....	2 198,6	48,4	7 035,2
Bourgogne.....	1 501,7	47,5	7 685,1
Limousin.....	733,5	43,3	7 239,9

C'est donc à une utilisation plus intensive et momentanée des moyens contraceptifs que les couples ont recouru pour ne pas avoir de filles nées sous un signe aussi néfaste pour leur futur mari ! Une enquête par sondage a d'ailleurs permis de vérifier que 98 % des ménages connaissaient cette croyance dont 29 % par la télévision, la presse et la radio.

Cette baisse des naissances en 1966 va laisser des traces dans la pyramide des âges qui présentera une brèche jusqu'à la disparition de cette génération 1966. Les conséquences sur la scolarité sont évidentes ; pour cette seule année elles sont relativement « amortissables » mais on imagine facilement ce qui adviendrait pour l'emploi et les retraites si, pour suivre la mode ou quelque autre fantaisie, on cessait d'accueillir l'enfant plusieurs années de suite !

Mais n'est-elle pas étrange, au temps des ordinateurs et de l'astronautique, cette rencontre « efficace » de l'information multiforme, des contraceptifs et d'une antique croyance ?

(1) Ces indications sont extraites de deux articles de J.N. BIRABEN, parus dans les revues *Population* n° 1 de 1968 et n° 1 de 1969.

SOMMAIRE DE "POPULATION" N° 5 — OCTOBRE 1969 —

H. LE BRAS Retour d'une population à l'état stable, après une « catastrophe ».

F. VALLOT La formation de la famille, selon les groupes socio-professionnels.

A. JACQUARD Systèmes de mariage et structures génotypiques.

D. COURGEAU Mutations, migrations et structures géniques.

E. ZUCKER La limitation des naissances au Pakistan.

IDÉES ET REVUES

L'année « cheval et feu »

Selon l'astrologie japonaise, tous les 60 ans, l'année tombe sous le double signe du cheval et du feu et les filles nées sous cette double conjonction sont, paraît-il, destinées à détruire leur mari moralement et même physiquement.

Comment réagit la collectivité, devant une telle croyance, pour les trois dernières années concernées 1846, 1906 et 1966 ?

On ne dispose pas de statistiques pour 1846. Celles de 1906 sont insuffisantes et le phénomène fut alors perturbé par la guerre russo-japonaise.

En 1966, la natalité a été d'environ un quart inférieure à celle des années encadrantes (1965 : 1 824 000, 1966 : 1 359 000, 1967 : 1 932 000).

Pour éviter les naissances de filles, on pourrait d'abord jouer sur la non-déclaration en 1966, du moins pour celles nées en janvier et en décembre. Le subterfuge fut employé.

Ce décalage de déclaration portant sur quelque 10 000 naissances ne suffit évidemment pas à expliquer l'effondrement de la natalité. Une autre façon consistait à recourir davantage à l'avortement. Or, le nombre d'avortements provoqués a varié à peine et dans le sens de la diminution (1965 : 843 248, 1966 : 808 378).